



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011

Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Christophe BERTHIER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Alain MARCHAND	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Rémi DELATTE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

En vertu de la Loi de Finances Rectificative pour 2010, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs ( CIID) est désormais obligatoire pour les EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique.

Ainsi, les assemblées délibérantes des EPCI devront délibérer pour instituer les commissions intercommunales des impôts directs et désigner les membres qui sont proposés au directeur départemental des finances publiques.

**Attributions de la Commission intercommunale des impôts directs**

La commission intercommunale des impôts directs a pour rôle de se substituer aux commissions communales des impôts directs, en ce qui concerne les locaux commerciaux exclusivement pour :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison
- rendre un avis consultatif sur les évaluations foncières des locaux commerciaux proposées par l'administration fiscale.

Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels.

Enfin, elle sera amenée à rendre un avis, à destination de la commission départementale des impôts directs, sur les nouvelles modalités d'évaluation des locaux commerciaux proposées dans le cadre de la procédure de révision générale des bases des locaux commerciaux, qui s'appliquera à compter des impositions 2014.

**Composition de la Commission intercommunale des impôts directs**

La CIID est composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI ou un vice-président délégué
- 10 commissaires titulaires
- 10 commissaires suppléants

En vertu du Code Général des Impôts, les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants de l'Union Européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être contribuables de l'EPCI ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Un des dix commissaires titulaires et un des dix commissaires suppléants doivent être domiciliés hors de l'EPCI.

En outre, les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la Cotisation Foncière des Entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la Commission.

Les 10 titulaires et les 10 suppléants sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants établie par l'assemblée délibérante de l'EPCI sur proposition, formulée par délibération des conseils municipaux, des communes membres.

La Commission ainsi constituée exercera ses attributions à partir du 1er avril 2012.

Vu l'avis du Bureau, vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de créer**, pour un exercice des compétences à partir du 1er avril 2012, un commission intercommunale des impôts directs conformément à l'article 1650-A du Code général des impôts